



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU JEUDI 05 MAI 2022**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 26 avril 2022
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 12
Nombre de procuration : 02

Extrait n°BC-05-2022/122

Objet : Attribution de subventions aux associations

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Thierry MARÉCHAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Charles CARISTAN, Chantal MAIGNAN, Jiovanny WILLIAM, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Olivier JEAN-DENIS, Germain DUTON, Joseph PÉRASTE.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION

Frédéric BUVAL à Bruno Nestor AZÉROT, Jonathan TABAR à Olivier JEAN-DENIS.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS

Christian RAPHA, Félix ISMAIN, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTÉ, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire modifiant notamment la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Considérant les demandes de subventions suivantes :

Porteur du projet	Intitulé du projet	Coût total du projet	Financement demandé
Association Entreprises et Environnement	Démarche Écologie Industrielle et Territoriale	162 355,00 €	10 000,00 €
Familles Rurales	Vieillir mieux en milieu rural	46 534,75 €	1 500,00 €
Association LEZARD TI SHOW	Festival d'Art de la Rue	10 000,00 €	1 000,00€
Association PROTEA	Festival International du film documentaire	84 290,00 €	4 000,00€
Association ADC ATMOSPHERIQUE	Festival littéraire et d'écriture « Festival en pays rêvé »	123 000,00 €	15 000,00€
Association HÉRITAGES 972	Exposition « La catastrophe de Saint-Pierre – Mai 1902 »	64 500,00 €	7 000,00 €
Association ANTISTRESS	Codification du Zouk « Concours Zouké »	108 400,00 €	5 000,00 €
Association la BANDE A BD	Promotion de la bande dessinée	8 000,00 €	2 000,00 €
Ville de SAINTE-MARIE	La foire Agricole	31 000,00 €	18 600,00 €

Considérant les avis favorables de la Commission mixte Subventions-Finances du 13 avril 2022 ;

Considérant que pour la demande de l'Association PROTEA qui concerne les Communes de Saint-Pierre et du Prêcheur la Commission propose d'ajouter la Commune du Morne-Rouge.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE**Article 1 :****D'attribuer** les subventions suivantes :

Montant	Bénéficiaire	Intitulé du projet
10 000,00 €	Association Entreprises et Environnement	Démarche Ecologie Industrielle et Territoriale
1 500,00 €	Familles Rurales	Vieillir mieux en milieu rural
1 000,00 €	Association LEZARD TI SHOW	Festival d'Art de la Rue
4 000,00 €	Association PROTEA	Festival International du film documentaire. <i>Concerne les communes de Saint-Pierre, du Prêcheur, et du Morne-Rouge ;</i>
2 000,00 €	Association ADC ATMOSPHERIQUE	Festival littéraire et d'écriture « Festival en pays rêvé »
7 000,00 €	Association HÉRITAGES 972	Exposition « La catastrophe de Saint-Pierre – Mai 1902 »
5 000,00 €	Association ANTISTRESS	Codification du Zouk « Concours Zouké »
2 000,00 €	Association la BANDE A BD	Promotion de la bande dessinée

Article 2 :**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**Article 3 :**

Monsieur le Préfet, Madame la Trésorière de La Trinité, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 16 juin 2022

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT

